

naire. C'est entre eux que se négocieront les accords portant aussi bien sur les questions de forme que sur les questions de fond. Chacun défendra ses propres causes et fera valoir ses intérêts particuliers. On peut s'attendre que:

- les non-alignés insistent pour que les sommes d'argent épargnées grâce aux réductions des dépenses militaires soient consacrées à des programmes de développement économique et continuent de critiquer les politiques nucléaires d'Israël et de l'Afrique du Sud;

- les puissances non nucléaire pressent les Etats dotés d'armes nucléaires d'engager un véritable processus de désarmement et de partager leurs connaissances afin d'étendre l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire;

- les pays socialistes exercent des pressions pour faire accepter les propositions soumises par le secrétaire général Leonid Brejnev lors du 26^e Congrès du Parti communiste soviétique, tenu en février 1981;

- les nations occidentales insistent sur une vérification adéquate de toutes les mesures de désarmement ou de contrôle des armements;

- les alliances régionales se prononcent pour ou contre les propositions visant à faire de leur région une zone dénucléarisée ou une zone de paix;

- chacun reproche aux deux superpuissances de n'avoir pas été à la hauteur des engagements contractés à la première Session extraordinaire et, avant cela, dans le TNP, et les enjoint de mieux assumer leur rôle de chefs de file en donnant un meilleur exemple de désarmement.

LE COMITÉ DU DÉSARMEMENT

Le Document final de la première Session extraordinaire sur le désarmement fait état du consensus intervenu au sujet du mécanisme nécessaire à la poursuite du désarmement et du contrôle des armements. Pour un maximum d'efficacité, y lit-on, deux types d'organes sont nécessaires, des organes délibérants et des organes de négociation (para. 113). L'Assemblée générale devrait rester le principal organe délibérant (para. 115) et, à l'avenir, sa Première Commission ne devrait s'occuper "*que de questions de désarmement et des questions connexes liées à la sécurité internationale*" (para. 117). Il est créé une Commission du désarmement composée de tous les Etats membres des